

Circuit Jeunes

Règlement

Comité Départemental de Moselle

Version 2.3 – 28 juillet 2026

1 Généralités

1.1 Préambule

Ce règlement s'applique au Circuit Jeunes organisé par le Comité Départemental Mosellan. En cas de point non précisé dans ce document le règlement général des compétitions fera référence. En cas de circonstance exceptionnelle, la Commission Jeunes prendra une décision.

La participation au Circuit Jeunes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2 Description de la compétition

Le Circuit Jeunes est une compétition officielle régie par le Comité Départemental Mosellan qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des finales de simple pour les catégories MiniBaD, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors. La catégorie juniors pourra être ouverte uniquement lorsque le gymnase hôte comportera un nombre de terrains suffisant.

La compétition se déroule en 2 phases :

1. Une phase dite de classement se déroule sur 8 weekends et comporte 6 étapes de « simple » et 2 étapes de « double ». À l'exception de la catégorie MiniBaD qui comporte uniquement des étapes de « simple ».
2. Une phase de finales qui regroupe dans chaque catégorie les 12 premiers joueurs du classement à l'issue des étapes de la phase de classement.

Chaque étape propose des tableaux hommes et dames dans chacune des catégories jeunes. Les tableaux hommes pourront être des tableaux intergenres si des joueuses souhaitent participer dans ces tableaux. Les étapes de double pourront être intergenres dans toutes les catégories ou certaines indiquées lors des inscriptions.

1.3 Autorité

La compétition est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre. Les matchs sont scorés, arbitrés ou auto-arbitrés.

Toute intervention extérieure lors d'un match est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés : à 8 points et entre les sets, dans la limite de deux personnes maximum par joueur. En particulier, les entraîneurs, parents et spectateurs ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs. Seul le juge-arbitre pourra intervenir.

Le juge-arbitre pourra exclure du plateau sportif, voire de la salle, toute personne qui aura eu un comportement non conforme au règlement ou qui refusera de s'y conformer.

2 Inscription

2.1 Joueurs exclus

N'est pas admis à participer tout jeune faisant partie d'un Pôle France, d'un Pôle Espoir, tout jeune évoluant ~~dans une compétition~~ à un classement de niveau national et tout jeune participant à ~~une compétition~~ un classement de niveau régional (sauf si ce jeune participe dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne au Circuit Jeunes).

2.2 Méthode d'inscription

Les responsables jeunes de chaque club devront inscrire leurs joueurs par Badnet au plus tard une semaine avant chaque étape ou avant la date annoncée par la Commission Jeunes.

2.3 Qualification des joueurs

Seuls les joueurs possédant une licence en règle auprès de la FFBaD le jour de l'inscription pourront être inscrits à une étape.

Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. Dès qu'un joueur est inscrit au moins deux fois dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne dans les étapes de simple, il ne pourra plus être inscrit dans sa catégorie d'âge, sauf à la finale s'il dispose de suffisamment de points dans la catégorie inférieure pour prétendre à la qualification.

Une joueuse pourra être inscrite dans sa catégorie, ou une catégorie supérieure, dans le tableau hommes. Dès qu'une joueuse est inscrite au moins deux fois dans un tableau hommes dans les étapes de simple, elle ne pourra plus être inscrite dans un tableau dames, sauf à la finale si elle dispose de suffisamment de points dans le tableau dames pour prétendre à la qualification.

Un joueur pourra être inscrit en cours de saison sans qu'il ait participé aux étapes précédentes.

2.4 Frais d'inscription

Les frais d'inscription par joueur et par tableau sont de 7€.

Une facture sera envoyée aux clubs en fin de saison pour le règlement de toutes les participations de la saison.

2.5 Communication

En s'inscrivant au Circuit Jeunes, tout joueur et ses parents, ou responsables légaux, autorisent les organisateurs à communiquer ses résultats et captations d'images aux médias, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, ainsi qu'à publier les résultats sur Poona et ses sites partenaires.

Le refus de publier ses résultats entraîne de fait l'exclusion du joueur de la compétition.

Une autorisation de droit à l'image d'un mineur sera transmise aux parents, ou responsables légaux, de chaque enfant par les encadrants de club. Cette autorisation doit être retournée complétée et signée à la table de marque lors de la participation à la première compétition du joueur.

3 Tableaux

3.1 Confection des poules

En dehors des finales, chaque étape se déroule en poules de 3, parfois en poules de 4 ou 5 selon le nombre d'inscrits.

Les poules sont confectionnées à partir du classement individuel des joueurs et du classement de l'étape précédente.

3.2 Nombre de poules

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs dans le tableau par 3. Les poules sont alors dénommées selon l'ordre alphabétique A, B, C, ...

À noter qu'au-delà de 10 poules, nous sommes obligés de créer un nouveau tableau qui démarre par une nouvelle poule A (obligation logicielle) mais, pour le classement, cela sera compté comme la continuité des poules de la catégorie.

3.3 Scorer/Arbitrer

Tout joueur participant en poule de 3 ou de 5 devra scorer ou arbitrer au moins un match lors de l'étape.

Le juge-arbitre pourra faire appel à des arbitres ou faisant foi notamment pour officier dans les poules de 4.

Tout club inscrivant des joueurs minibad ou poussins s'engage à fournir au moins un scoreur sur l'intégralité du déroulement des tableaux minibad/poussins.

3.4 Finales

Les finales se joueront en poules puis en élimination directe. Un match pour la 3^e place pourra éventuellement être joué.

3.5 Spécificités Minibad

Les matchs des joueuses et joueurs minibad pourront suivre un système de points différents : 3x15 points, 1x15 points ou 3x11 points. L'organisation préviendra les clubs et leurs encadrants au plus tard au moment des convocations.

4 Classement

4.1 Attribution des points

À l'issue d'une étape, les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement dans la poule :

- ☐ 10 points pour le premier ;
- ☐ 8 points pour le deuxième ;
- ☐ 6 points pour le troisième ;
- ☐ 4 points pour le quatrième (en cas de poules de 4 ou 5) ;
- ☐ 2 points pour le cinquième (en cas de poule de 5).

Dans le cas des étapes de « double », ces points de classement sont divisés par 2. Si l'étape de double est une étape de double intergenre uniquement les points de classement ne seront pas divisés.

Des points supplémentaires sont également attribuées selon le niveau de jeu :

- ☐ 2 points pour le niveau 1 (Poules A et B) ;
- ☐ 1 point pour le niveau 2 (Poule C, D, E et F).

Un joueur basculant dans une catégorie supérieure marquera des points dans le classement de cette nouvelle catégorie et conservera la moitié des points marqués jusque là dans sa catégorie initiale.

Si le joueur ne joue qu'une fois dans la saison sur une étape de simple en catégorie supérieure, les points marqués seront reportés sur le classement de la catégorie initiale.

Si le joueur joue au moins deux fois sur une étape de simple en catégorie supérieure alors les points marqués dans sa catégorie initiale seront figés jusqu'à la fin de la saison, les points marqués sur les étapes de simple en catégorie supérieure ne sont pas reportés dans la catégorie initiale.

Sur les étapes de double, tous les points marqués seront reportés sur le classement de la catégorie initiale et sur le classement de la catégorie supérieure en cas de surclassement.

4.2 Accès aux finales

Les sept meilleurs résultats points acquis lors de chaque étape seront additionnés.

En cas d'absence sur une étape due à une convocation à un stage ou une compétition régionale et si le joueur n'a pas déjà 7 résultats, la moyenne de tous les points acquis sur la saison sera calculée et celle-ci sera ajoutée au total.

Toute autre absence ne sera pas comptabilisée. Toutefois, un joueur peut faire appel de cette décision en raison d'une absence indépendante de sa volonté. La Commission Jeunes délibèrera.

En cas d'égalité, les joueurs seront départagés par le nombre de victoires, si l'égalité persiste par la différence de sets, si l'égalité persiste par la différence de points, si l'égalité persiste par un tirage au sort. Pour préserver l'équité sportive, seuls les deux meilleurs matchs seront pris en compte si un joueur a participé à des tableaux avec poules de 4 ou 5.

Le classement est consultable après chaque étape sur le site : www.badminton57.fr/cj

5 Convocations

Les convocations seront diffusées aux responsables jeunes des clubs qui seront responsables de leur diffusion auprès des jeunes. Elles seront également visibles sur Badnet.

L'heure de convocation (et non l'heure de match) devra être strictement respectée. Un joueur en retard de plus de 30 minutes par rapport à son heure de convocation sera déclaré absent et ne pourra pas participer à l'étape. Le Juge-Arbitre pourra toutefois décider d'accepter le joueur à participer si son retard n'a pas d'impact sur le déroulement normal de la compétition.

Dans le cas d'une étape de double, le partenaire se retrouvant seul peut encore s'associer à un joueur non inscrit mais présent dans la salle du moment que sa catégorie lui permet ce remplacement.

Un joueur ne se présentant pas sera déclaré forfait.

6 Forfaits

Les parents et responsables jeunes doivent communiquer au plus vite à la Commission Jeunes tout joueur ne pouvant pas prendre part à la compétition. Tout forfait survenant avant le mercredi précédant l'étape ne sera pas sanctionné et ne nécessitera pas de justificatif.

En cas de forfait annoncé hors délai, toute absence devra être justifiée conformément aux procédures du Règlement Général des Compétitions.

Un forfait le jour même sera sanctionné de 2 points sur le classement. Un match non scoré ou non arbitré

sera sanctionné de 6 points sur le classement.

7 Tenue

Une tenue réglementaire est demandée. Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Les clubs doivent informer leurs joueurs qu'ils devront se présenter en tenue sportive, sous peine de ne pas pouvoir participer à la compétition.

8 Récidives

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement précités, un joueur pourra être exclu définitivement du Circuit Jeunes par la Commission Jeunes.

9 Récompenses

2 types de récompenses seront remis à l'issue de la saison :

1. Le premier et le second du classement du Circuit Jeunes recevront un lot. Il récompensera l'assiduité ainsi que les performances de ces joueurs ou joueuses tout au long de la saison.
2. Le premier, deuxième et troisième de la finale du circuit jeunes recevront une coupe et seront déclarés champions du Circuit Jeunes de Moselle.

L'ensemble de ces récompenses sera remis au terme de la phase finale.

10 Officiels techniques

Des GEO et juges-arbitres seront nommés pour chaque étape. Le GEO principal de la compétition est Chantal KLEINHENTZ. [Le juge-arbitre de référence est Guy CORTI.](#)

11 Volants

Le volant officiel du tournoi est le [Forza S-5000](#), il, [ou un volant équivalent](#), sera fourni par le Comité de Moselle.

12 Protocole sanitaire

À tout moment et dès que la situation sanitaire l'exige, un protocole spécifique pourra être mis en place. Les responsables jeunes des clubs devront en informer les parents et les joueurs. Tout joueur ou parent refusant de se conformer au protocole ne pourra pas prendre part à la compétition.